

COPIE

OFFICE NATIONAL D'ETUDES
ET DE RECHERCHES AERONAUTIQUES
(O.N.E.R.A.)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONERA
DU 11 OCTOBRE 1946

L'an mil neuf cent quarante six, le onze octobre, à neuf heures quarante cinq,

Le Conseil d'Administration de l'ONERA s'est réuni, au Siège technique, boulevard Richard Wallace, n° 21 , sur la convocation de M. JUGEAU, Directeur Général de l'Office, nommé à ces fonctions par décret du 26 JUILLET 1946.

Sont présents :

- 1° - M. BASSOLE, de la Direction des Programmes Economiques, au Ministère de l'Economie Nationale.
- 2° - M. BLOCH,¹ Président de l'Union Syndicale de l'Industrie Aéronautique.
- 3° - M. l'Ingénieur Général DUMANOIS, Inspecteur Général des Services Techniques de l'Aéronautique.
- 4° - M. GUIRAUD, de la Direction du Budget du Ministère des Finances.
- 5° - M. le Général JACQUIN, Inspecteur Général de l'Armée de l'Air.
- 6° - M. JOLIOT-CURIE, Haut-commissaire de l'Energie Atomique, Membre de l'Institut.
- 7° - M. JUGEAU, Directeur Général de l'ONERA.
- 8° - M. HOUET, Chef du Contrôle général de l'Office.

¹ Il doit sans doute s'agir de M. Marcel DASSAULT ! (Note Jean Chrétien)

- 9° - M. l'Ingénieur Général MONTLAUR, Directeur des Etudes et Fabrications d'Armement.
- 10° - M. PERES, Sous-directeur du Centre National de la Recherche Scientifique, Membre de l'Institut.
- 11° - M. ROOS, Directeur des Transports Aériens au Secrétariat Général de l'Aviation Civile et Commerciale.
- 12° - M. RUSANSCHI, Chef du Service de Documentation générale de l'ONERA.
- 13° - M. l'Ingénieur Général SUFFRIN-HEBERT, Directeur Technique et Industriel au Ministère de l'Armement.
- 14° - M. WEILL, Président Directeur Général de la Société Nationale d'Etudes et de Construction de Moteurs d'Avions.
- M. Jean RICHARD assiste à la séance en sa qualité de Contrôleur d'Etat.

M. JUGEAU déclare la séance ouverte :

Il souhaite la bienvenue aux hautes personnalités désignées par les différents ministères pour apporter leur concours à l'administration de l'ONERA.

Il donne lecture de l'ordre du jour ainsi conçu :

- 1° Nomination du Président et du Vice-Président.
- 2° Exposé par le directeur de l'état d'avancement des travaux d'organisation de l'Office.
- 3° Système de paye du personnel Cadre.
- 4° Acquisition de l'immeuble de la rue Léon Bonnat.
- 5° Présentation des projets de Budget 1946 et 1947.

Le Directeur Général invite le conseil d'Administration à élire son président et son vice-président et à désigner son secrétaire, conformément à l'article 8 du décret 12 JUIN 1946.

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Par scrutin public et à l'unanimité, M. l'Ingénieur Général DUMANOIS est élu Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

M. DUMANOIS déclare accepter ces fonctions.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT -

Le Président met aux voix l'élection du vice-président.

Par scrutin public et à l'unanimité, le choix du Conseil se porte sur M. PERES, lequel, élu vice-président pour une durée de trois ans, déclare accepter ces fonctions.

DESIGNATION DU SECRETAIRE -

M. DUBOIS, magistrat détaché, chef du Service du contentieux de l'ONERA est désigné comme Secrétaire du conseil.

EXPOSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ORGANISATION DE L'OFFICE.

Le Président donne la parole à M. JUGEAU.

Celui-ci commente les principes qui ont présidé à la création de l'Office, tels qu'ils résultent de la loi du 3 MAI 1946 et du décret du 12 JUIN 1946. Il expose le système d'organisation des directions et Services. L'établissement des programmes de recherches est en cours, et sera bientôt présenté au Conseil Scientifique de l'Office constitué le 7 OCTOBRE 1946.

Il précise l'état d'avancement du recrutement du personnel qui, avec les apports du GRA, de la SNERA (*Société Nationale d'Etudes et de Recherches Aéronautiques*) et du SRA, s'élève actuellement à 900 personnes. A PARIS, les services administratifs sont installés au Siège, 3, rue Léon Bonnat ; les Services Techniques et les quatre Directions Scientifiques dans l'immeuble du 21, boulevard Richard Wallace à Neuilly, et dans deux étages du Bâtiment T de la cité de l'Air mis à la disposition de l'Office par les Général SUFFRIN-HEBERT.

L'installation à Neuilly est provisoire. En effet, le Ministre de l'Armement a décidé de mettre à la disposition de l'ONERA la plus grande partie des locaux des bâtiments de la Renaissance Sanitaire de Chatillon. Dans ces locaux, et dès que l'achèvement des bâtiments le permettra, seront transférés les Services Techniques. Dès le printemps 1947, la Direction des Matériaux, s'installera à Chatillon, mais les autres Services ne pourront y émigrer avant 18 mois ou même 2 ans, époque à laquelle l'Office quittera Neuilly. Cependant, la nécessité de conserver à PARIS le siège administratif et ses services est évidente. Aussi le Directeur Général envisage-t-il de maintenir ce siège 3, rue Léon Bonnat. Cet immeuble est sous séquestre des Domaines, qui en envisagent la réalisation.

Le Directeur Général demande au conseil de lui donner l'autorisation de procéder à l'acquisition de l'immeuble.

Après un échange de vues entre les administrateurs, le Président met aux voix.

1^{ère} Résolution -

A l'unanimité le conseil d'Administration approuve le principe de l'acquisition par l'ONERA de l'immeuble situé à PARIS, 3, rue Léon Bonnat, et autorise le Directeur Général à traiter à cet effet avec l'Administration des Domaines.

Après cette résolution, le Président donne à nouveau la parole à M. JUGEAU.

Celui-ci demande au conseil d'approuver les délégations de Signature qu'il a données.

2^{ème} Résolution -

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature données par le directeur Général, à savoir :

- 1° - délégation générale à M. DENOIT, Directeur général adjoint ;
- 2° - délégation spéciale à M. DESMOULINS, Chef des Services Administratifs Intérieurs, pour les mandats s'élevant jusqu'à la valeur de 50.000 fr. ;
- 3° - délégation spéciale à M. JACQUINET, Chef du Personnel, pour les mandats de paye sans limitation de valeur.

Le Président invite alors le Directeur Général à donner au Conseil des précisions sur les Etablissements de l'Office.

M. JUGEAU expose la situation existant à CHALAIS-MEUDON, où sont installés la grande soufflerie et des laboratoires. Dans les bâtiments dépendant de la soufflerie sera installé le laboratoire d'analogie électrique de la Direction de l'Aérodynamique. Il exprime son regret de l'attitude de la SNCAN qui a remis en route deux chaînes de fabrication à Chalais-Meudon, contrairement aux accords intervenus ; il en résulte des retards pour la mise en route de nos services.

A la poudrerie du Bouchet, la Direction Générale de Poudres a mis à la disposition de l'Office des locaux importants. C'est là que se trouve entreposé un matériel des plus précieux, ramené d'Allemagne, à savoir le matériel du laboratoire de Tettnang, ex KVI de Stuttgart. Ce matériel relatif à l'étude des matériaux légers, est nettement supérieur à tout ce qui se trouve en France actuellement.

M. DUMANOIS rend hommage à ce propos à M. JOLIOT-CURIE, dont les initiatives sont directement à l'origine du transfert de ce matériel en France.

M. JUGEAU s'associe à cet hommage.

Il poursuit son exposé. La Direction Technique et Industrielle met à la disposition de l'ONERA l'Etablissement de Recherches Aéronautiques de TOULOUSE (ERAT) ; cet établissement constitue l'un des moyens de travail et de réalisation mis à la disposition de l'Office par le décret d'affectation en préparation.

Parlant de la soufflerie d'Aussois près de Modane, M. JUGEAU rend un hommage tout particulier à M. l'Ingénieur Général DUMANOIS, dont les initiatives ont permis d'obtenir un outil qui sera un des plus beaux du monde à savoir une soufflerie sonique extrêmement importante, qui a été transférée d'Autriche où elle a été découverte, et qui se trouve actuellement en cours de montage.

Le Président expose dans quelles circonstances et au milieu de quelles difficultés cette réalisation a pu être menée et appréciée à son terme.

M. JUGEAU ajoute que seront également installées à Modane deux souffleries supersoniques.

SYSTEME DE PAYE DU PERSONNEL « INGENIEURS ET CADRES »

Le Directeur Général aborde ensuite la 2^{ème} partie de son exposé, relative au système de paye du personnel des cadres qu'il demande au Conseil d'approuver.

Le problème du recrutement du personnel ingénieurs et cadres est essentiel pour l'Office. L'ingénieur de recherches a toujours été jusqu'ici, défavorisé par rapport à l'ingénieur de la production, ce qui a pour effet d'écartier de la recherche d'excellents éléments. La rentabilité du chercheur ne peut s'apprécier comme celle du producteur. D'autre part, il est malaisé de classer le personnel de recherche suivant les méthodes courantes, et en appliquant de façon rigide les principes établis sur le plan syndical en se fondant absolument sur la position hiérarchique. C'est ainsi qu'un éminent chercheur peut se trouver sous l'autorité d'un organisateur, dont l'activité, moins précieuse, doit être logiquement moins rémunérée. Il importe cependant d'insérer chacun dans le système à la place même qui donnera à ses travaux le maximum d'efficacité. D'autre part encore, il faut chercher à maintenir dans l'Office le personnel de recherches qui s'y perfectionne, en évitant une trop lourde concurrence de l'industrie, qui trouverait dans l'Office une pépinière de savants où elle pourrait trop commodément puiser.

Ces considérations ont inspiré la politique des salaires adoptée par l'Office.

Chaque personne recrutée est soumise à un double examen, l'un technique, l'autre humain et général, ce dernier pratiqué par le service d'embauche des cadres. Au coefficient de base correspondant à la fonction, obtenu par application des accords collectifs, et assurant

au collaborateur le minimum prévu pour sa fonction, s'ajoute un coefficient personnel établi suivant des méthodes éprouvées. Le montant du salaire s'accroît progressivement avec l'âge suivant une courbe qui tient compte de l'efficacité et de divers facteurs psychologiques, tels que le désir de l'intéressé d'améliorer son sort. A l'ensemble du salaire ainsi obtenu s'ajoute la prime de rendement fixée dans chaque cas à l'intérieur des limites légales.

En définitive, le personnel se trouve payé suivant sa classe, sa qualité, son efficacité et son âge.

La discussion est ouverte ; dans laquelle interviennent notamment MM. JOLIOT-CURIE, PERES, ROOS, WEILL, GUIRAUD, le Général JACQUIN, le Général SUFFRIN-HEBERT et M. HOUET.

M. JOLIOT-CURIE constate que ce système, s'il permet à l'Office d'échapper à la concurrence d'embauche de l'industrie, défavorise le personnel des organisations officielles de recherches, telles que celles dont il a la responsabilité.

M. PERES signale des difficultés du même ordre pouvant surgir au CNRS. Tous deux sont d'accord pour demander qu'une coordination soit établie entre les organismes de recherches afin d'unifier le système de traitement et salaires dans le sens préconisé par M. JUGEAU. Celui-ci donne son accord à cette proposition.

M. GUIRAUD estime que le problème est surtout lié à l'état de nos finances nationales. Si le personnel français de recherches est insuffisant, il faut nécessairement limiter les ambitions.

M. JUGEAU explique que le problème de la recherche scientifique en France a toujours été mal résolu à cause de considération de cet ordre, or il est primordial pour le pays. Ce n'est pas le retour à la terre qui assurera la grandeur et l'indépendance de la France. Dès lors que l'on décide de faire de la recherche scientifique, il faut la faire utilement, les demi-mesures aboutissent en définitive au gaspillage faute de résultats.

M. HOUET expose le point de vue du personnel des cadres, lequel comprend de mieux en mieux la politique de l'Office. Là où il y a hiérarchie constante et fonctionnelle les contrats collectifs sont respectés. Lorsque la hiérarchie est occasionnelle, ou qu'elle relie dans un simple but d'organisation, des collaborateurs situés sur des plans différents les intérêts de chacun sont conformes aux méthodes et aux intérêts de l'Office. Le personnel est donc d'accord avec la Direction.

La discussion se poursuit sur les coefficients maxima susceptibles d'être appliqués par l'Office. Le représentant du Ministère des Finances formule des réserves sur l'application éventuelle de coefficients supérieurs à 20.

Le Président, après avis de plusieurs administrateurs, propose que l'assemblée se prononce définitivement sur ce dernier point après seulement que M. GUIRAUD aura soumis au Ministre des Finances les vues du Conseil d'Administration, afin de provoquer son avis.

La résolution suivante est mise aux voix :

3^{ème} Résolution -

Le Conseil approuve le système de paye du personnel « Ingénieurs et Cadres » adopté par la Direction.

Il donne acte au représentant du Ministère des Finances de ses réserves. Il lui demande de soumettre au Ministre des Finances, pour avis, la formule de résolution suivante qui sera proposée au prochain Conseil :

« La fixation ou l'élévation du salaire à un coefficient supérieur à 20 sera soumise dans chaque cas particulier à l'examen et à l'approbation du conseil d'Administration. »

Cette résolution est adoptée à la majorité.

BUDGET 1946 ET 1947 -

Le Président donne ensuite la parole à M. JUGEAU sur les budgets 1946 et 1947.

M. JUGEAU expose qu'il s'agit aujourd'hui d'une simple présentation préliminaire, afin de laisser aux administrateurs, spécialement au représentant du Ministère des Finances, le temps nécessaire à un examen approfondi.

Le Conseil examine sommairement les projets qui lui sont soumis.

Au cours de cet examen une discussion s'ouvre sur le statut juridique des biens qui seront affectés à l'Office par le décret en préparation. Dans l'hypothèse où cette affectation ne serait pas gratuite, il est décidé d'inscrire au budget pour mémoire, un poste « redevance pour occupation du domaine Public de l'Etat. »

Devant la difficulté pour les personnalités du Conseil d'être présentes régulièrement aux séances, le Directeur Général invite les représentants des différents Ministères intéressés à provoquer l'envoi au Ministre de l'Armement des propositions en vue de la désignation par arrêté des membres suppléants du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président, le conseil décide de tenir sa prochaine réunion le Samedi 19 OCTOBRE 1946, à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 45.

Le Président du Conseil d'Administration :

signé : DUMANOIS

Le Secrétaire du Conseil :

Signé : DUBOIS